



Décision N° : DG/SG/DPS/DRH41/2024
Casablanca, le **28 JUIN 2024**

APPEL A CANDIDATURE LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES PECHEES

- Vu le Dahir n° 1-69-45 du 4 Hija 1388 (21 Février 1969) portant création de l'Office National des Pêches (ONP), tel que modifié et complété ;
- Vu la nomination de Madame Amina FIGUIGUI en sa qualité de Directeur Général de l'ONP, à compter du 18 Février 2010 ;
- Vu le Règlement Provisoire portant Statut Particulier du Personnel de l'ONP ;
- Vu l'Organigramme de l'ONP ;
- Vu les nécessités de service ;
- Vu la disponibilité des postes budgétaires au niveau de la loi cadre.

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

L'ouverture d'un appel à candidature pour le recrutement d'un Chef de Division Gestion Comptable et Fiscale.

ARTICLE DEUX : MISSIONS DU CHEF DE DIVISION

Relevant de la Direction Finance et Comptabilité, ses principales missions consistent à :

- Piloter la production et la diffusion de l'ensemble des documents comptables et fiscaux de l'Office dans le respect des réglementations comptable et fiscale en vigueur et les délais afférents ;
- Garantir la fiabilité des comptes, des écritures, l'image fidèle et la sauvegarde du patrimoine de l'Office ;
- Garantir la remontée de l'information comptable, son exhaustivité pour l'ensemble des entités de l'Office et veiller à la production des états de synthèse consolidés ;
- Veiller à l'amélioration continue du système d'information comptable ;
- Contribuer à l'élaboration du budget de la Direction et en assurer le suivi ;
- Participer aux instances de pilotage des projets transversaux de l'Office ;
- Assurer l'encadrement, l'assistance et l'évaluation des collaborateurs sous sa responsabilité et contribuer au développement de leurs compétences.

Cette description prend en compte les principales responsabilités, elle n'est pas limitative.



www.onp.ma

ARTICLE TROIS : PROFIL DU CANDIDAT

CONDITIONS - CANDIDAT EXTERNE	CONDITIONS - CANDIDAT INTERNE / CDI
<ul style="list-style-type: none">• Être de Nationalité Marocaine ;• Être titulaire d'une licence ou plus en management, comptabilité, finance, contrôle de gestion et /ou en audit ;• Avoir une expérience de 4 années au minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature) dans au moins l'un des domaines suivants : comptabilité, finance, contrôle de gestion et audit dont 2 années au moins dans un poste de responsabilité.	<ul style="list-style-type: none">• Être classé(e) à l'échelle 10 ou plus ;• Être titulaire d'un diplôme de Bac+2 ou plus ;• Avoir une expérience de 4 années au minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature), dont 2 années au minimum dans un poste de responsabilité à l'ONP au rang de Chef de Service. Une expérience probante en comptabilité, finance, contrôle de gestion et /ou en audit serait un atout.

ARTICLE QUATRE : DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae détaillé ;
- Lettre de motivation ;
- Copie des diplômes ;
- Copie des attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Copie de la carte d'identité nationale ;
- Une proposition de plan d'action en rapport avec les attributions du poste souhaité.

NB : Tout dossier incomplet sera rejeté.

ARTICLE CINQ : MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont tenus, avant le 12 JUIL 2024 à 16h30, d'envoyer leurs dossiers de candidature **constitués des pièces de l'article 4** (scannées en version PDF **en un seul document**) et transmis obligatoirement sur le lien suivant : http://rhspace.onp.ma/rh_onp

NB :

- Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération ;
- Tout dossier de candidature incomplet ou sous un autre format que PDF sera rejeté.

Le Directeur Général instituera par décision une commission pour l'organisation des entretiens avec les candidats éligibles.

S. K. Z.

Le Secrétaire Général
BOUMEHRAZ Helhak

Conditions - candidat interne statutaire :

- Les diplômes délivrés par des établissements privés ou étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience requise autre que l'expérience acquise à l'ONP (**NB** : attestation de travail ONP n'est pas exigée) ;
- La condition « être classé à l'échelle 10 ou plus » concerne uniquement les candidatures des agents statutaires.